

«LA CONVENTION COLLECTIVE AU COEUR DU DIALOGUE SOCIAL»

OFFRE
DE FORMATION
2022



EDITO

Chers collègues,

Comme vous le savez, la négociation avec les Organisations Syndicales d'une nouvelle convention collective se poursuit avec une ferme volonté du collège employeur de signature dans des délais permettant l'appropriation des nouvelles dispositions et leur mise en œuvre dans les meilleures conditions d'anticipation.

Le collège employeur, composé de chefs d'établissement, de représentants des Présidents, se mobilise fortement depuis plus d'un an pour qu'un texte de substitution qui permette à l'ensemble des établissements de s'adapter aux trois voies de formation, au projet du CNEAP, aux activités annexes de notre environnement économique et social, voit le jour.

Le délai de survie des textes dénoncés dans la branche (ancienne convention et accord sur l'aménagement du temps de travail) expirait en février 2021. Il a été prolongé par un accord des partenaires sociaux mais se termine fin août 2022.

Il nous faut, dès à présent, nous préparer aux dispositions qui vont s'appliquer dans les établissements à la prochaine rentrée.

De fait, à ce jour, deux possibilités existent :

- Un consensus sur un texte est trouvé entre les acteurs du dialogue social dans la branche et un nouveau texte de convention collective est signé.

Il faudra que les responsables de nos établissements s'en approprient le contenu : présidents, chefs d'établissement, administrateurs, directeurs adjoints.

La convention collective - socle minimal - sera d'application directe. Chaque établissement sera libre d'en rester à ces dispositions ou aura la possibilité de mettre en place une adaptation de celles-ci par le biais d'un accord d'entreprise, spécifique à ses activités et son contexte propre. C'est une possibilité mais non une obligation.

- Nous devons aussi, en pleine responsabilité, envisager également qu'il puisse ne pas y avoir de texte paritaire de branche. En effet, la convention collective, pour être valide, doit être signée par un ou plusieurs syndicats représentatifs majoritaire.

La FFNEAP et le CNEAP ont, d'ores et déjà pris la décision que, dans cette hypothèse, une « recommandation patronale » serait prise. Cette recommandation sera une guidance commune à toutes les structures de la branche puisqu'elle aura force obligatoire. Elle reprendra la philosophie de la proposition faite aux organisations syndicales.

L'offre de formation IFEAP proposée vous permettra d'être non seulement informés mais préparés.

Au-delà de ces changements conventionnels et des aléas qui nous sont imposés, nous observons tous des évolutions dans les relations sociales au sein des établissements. Les ordonnances « Macron » ont d'ailleurs mis l'accent sur la négociation d'entreprise. Celle-ci peut résulter d'obligations légales (NAO par exemple), de demandes des partenaires sociaux en interne ou du souhait de l'association. Cette nouvelle dimension qui s'impose à nous induit une nécessité de compétences nouvelles, indispensables au bon exercice de nos fonctions et responsabilités.

Vous avez tous compris l'enjeu de cette évolution du dialogue social et l'acculturation indispensable pour chaque dirigeant. Tel qu'il a été annoncé en octobre lors de la journée FFNEAP et de la session des chefs d'établissement, un programme de formation a été mis en place avec le concours de l'IFEAP.

Son contenu, modulaire, vous est présenté dans cette plaquette. Il est important que présidents et chefs d'établissement s'inscrivent.

Ces journées de formation se déroulent pour certaines en distanciel et pour d'autres en présentiel. Ces dernières se dérouleront au choix à Lyon, Rennes, Bordeaux et Paris, permettant ainsi la présence facilitée du plus grand nombre.

Saisissons la chance qui nous est donnée de nous former, d'échanger, de voir présenté l'outil de classement/reclassement des personnels en cours d'élaboration par la fédération. Bref, de projeter nos établissements et notre réseau dans un avenir réfléchi, coconstruit ! Ces journées de formation proposées par la FFNEAP et l'UNEAP sont évidemment des éléments importants de la stratégie du CNEAP pour construire son avenir.

Nos deux fédérations s'unissent pour vous accompagner de la façon la plus sereine et efficace possible... même s'il reste quelques aléas !

Veillez compter sur nos sentiments dévoués et amicaux

Marc Janvier
Président de l'UNEAP

Jean François Tambourin
Président de la FFNEAP

Jean Salmon
Président du CNEAP

L'IFEAP vous accompagne dans la compréhension des nouveaux enjeux en lien avec le projet du CNEAP et dans la façon d'appréhender dialogue social et négociation au niveau de l'établissement, changement de paradigme conforme aux ordonnances « Macron ».

Ce parcours de formation IFEAP est co porté par la FFNEAP et l'UNEAP. Cette offre nationale a la volonté de se vivre aussi en proximité géographique :

- 4 modules indépendants pour accompagner votre montée en compétences : 26,5 heures
- En distanciel (1^{er} et 4^{ème} modules) et en présentiel sur plusieurs territoires (2^{ème} et 3^{ème} modules)

MODULE 1 : « LES ENJEUX ET OPPORTUNITÉS DU DIALOGUE SOCIAL EN ENTREPRISE »

Objectifs professionnels

- ▶ Maîtriser les enjeux du dialogue social
- ▶ Se saisir des opportunités du dialogue social

Programme

- ▶ Enjeux du dialogue social dans le contexte de toute entreprise
- ▶ Opportunités selon les contextes professionnels



 **A distance**

 **2,5 heures**

 **Gratuit**

MODULE 2 : « MAÎTRISER LES NOUVELLES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES ET APPRÉHENDER LES ENJEUX DE LA NÉGOCIATION D'ACCORDS D'ENTREPRISE »

Objectifs professionnels

- ▶ Maîtriser les dispositions de la nouvelle convention collective
- ▶ Identifier les champs de négociation possibles dans un établissement CNEAP dans le cadre des accords d'entreprise
- ▶ Déterminer les partenaires de la négociation
- ▶ Les négociations obligatoires et le champ des autres négociations
- ▶ Conduire le parcours de négociation

Programme

- ▶ Nouvelle convention collective CNEAP
- ▶ Champ de la négociation dans un établissement CNEAP
- ▶ Partenaires de la négociation : coté employeur, coté personnels
- ▶ Étapes d'un parcours de négociation
- ▶ Conclure positivement une négociation (ou pas) : l'accord ou le PV de désaccord
- ▶ Accords types proposés par la fédération



 **En présentiel**

 **1,5 jour - 10,5h**

 **4 dates / 4 lieux :**

- Lyon du 31 mars au 1^{er} avril 2022
- Rennes les 5 et 6 mai 2022
- Bordeaux les 12 et 13 mai 2022
- Paris les 23 et 24 mai 2022

 **Prise en charge Ministère pour les CE et 15 €/heure pour les autres publics**

MODULE 3 : « NÉGOCIER AVEC ASSERTIVITÉ : POSTURES ET MAITRISE DES DÉBATS »

Objectifs professionnels

- ▶ Négocier avec assertivité
- ▶ Prévenir et faire face aux incidents de séance de négociation
- ▶ Clore habilement une fin de négociation
- ▶ Décoder les logiques d'actions

Programme

- ▶ Postures propices à la négociation
- ▶ Elaboration d'une argumentation solide
- ▶ Gestion du contexte émotionnel : soi et les autres
- ▶ Prise en compte des freins au changement
- ▶ Gestion des tensions/conflits
- ▶ Ecoute active



 **Présentiel**

 1,5 jour - 10,5h

 5 dates / 5 lieux :

- Lyon : 11 et 12 avril 2022
- Bordeaux : 8 et 9 juin 2022
- Rennes : 14 et 15 juin 2022
- Lille : 11 et 12 juillet 2022
- Paris : 26 et 27 septembre 2022

€ Prise en charge Ministère pour les CE et 30 €/heure pour les autres publics

MODULE 4 : « NÉGOCIER DANS UN CADRE ÉTHIQUE EN RÉFÉRENCE À L'ÉVANGILE »

Objectif professionnel

- ▶ Conduire des négociations en référence à l'Évangile

Programme

- ▶ Doctrine sociale
- ▶ Principe de subsidiarité
- ▶ Reconnaissance de la personne



 **A distance**

 3 heures

 23 septembre 2022 - 9h30 à 12h30

€ Prise en charge Ministère pour les CE et 10 €/heure pour les autres publics

Public

Présidents, chefs
d'établissement,
directeurs adjoints,
responsables RH.

RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE
SITE POUR
VOUS INSCRIRE